

Semons la biodiversité

Alors que la législation française accorde de plus en plus de droits au lobby des producteurs de semences, une campagne de désobéissance civile est en train d'essaimer un peu partout. Un exemple à Montreuil...

Quand la désobéissance civile devient civique!

A Montreuil (Seine-Saint-Denis), dans le quartier des murs à pêches, à l'appel de l'association "Le Sens de l'Humus" et du collectif "Semons la biodiversité", une vingtaine de semeurs volontaires se sont rendus sur la parcelle de l'association le 2 novembre 2008.

Réchauffés par une ambiance conviviale et bon enfant, ces quelques courageux ont participé à une action symbolique de désobéissance civile en semant du blé issu de semences paysannes. Par cet acte, ils se sont rendus coupables de semer des graines non manipulées, libres de tout droit privé, et bien sûr, interdites, car non inscrites au catalogue officiel.

Le lobby des semenciers

En effet, le lobby des producteurs de semences impose un prix exorbitant pour une inscription dans ce catalogue, inaccessible aux petits paysans. De plus, il faut que ces variétés de semences soient rendues stables et homogènes, ce qui entraîne une normalisation de celles-ci et inévitablement, une réduction de la biodiversité. Les producteurs de semences cherchent aussi à interdire tout échange de ces graines en vue d'une utilisation pour l'autoconsommation, et à interdire le droit des agriculteurs d'ensemencer leurs champs avec les semences qu'ils ont eux-mêmes sélectionnées dans leur jardin.

Rajoutons que si le jardinier ou l'agriculteur qui les a récoltées, les sème sans payer de royalties à l'industrie semencière, il devient un contrefacteur et, selon le projet de loi voté par le Sénat, la récolte peut alors être saisie. Il est interdit d'échanger, de donner ou de vendre ces semences. Celui qui les conserve peut être poursuivi pour recel.

Une réglementation abusive

Le collectif dénonce cette réglementation abusive, ce droit de propriété intellectuelle sur le vivant, le brevet ou certificat d'obtention végétale, le fichage génétique des plantes ou des animaux dans le seul but de faciliter ces formes légales d'appropriation privée des biens communs.

Les semences industrielles sont manipulées, grosses consommatrices d'engrais et de pesticides chimiques qui réchauffent la planète. Elles affament les peuples pauvres pour nourrir les animaux et les voitures des riches !

Des élus receleurs

Prochaine étape pour les Montreuillois : un semis de maïs et de tournesol au printemps 2009 avec un appel à participation de la maire de Montreuil, Dominique Voynet, en espérant qu'elle sera à la hauteur des élus parisiens. Jacques Boutault, maire du 2ème arrondissement, Denis Baupin, adjoint au Maire de Paris chargé du Développement durable, de l'environnement et du Plan-climat, et Fabienne Gibou-

deaux, adjointe au Maire de Paris en charge des espaces verts sont tous trois devenus receleurs en acceptant des sachets de semences paysannes remis par le collectif "Semons la Biodiversité" ! Ils se sont engagés à soumettre un projet de délibération au vote du Conseil de Paris de novembre 2008.

Ce projet invite la France à traduire effectivement le Traité international (TIRPAA) pour l'agriculture et l'alimentation dans notre législation nationale en vue de reconnaître aux agriculteurs et jardiniers le droit de conserver, d'utiliser, d'échanger et de vendre les semences ou du matériel de multiplication reproduits à la ferme sur son territoire. Il invite les parlementaires à faire respecter leur vote en interdisant tout droit de propriété intellectuelle sur le vivant et en limitant les normes commerciales et les droits des obtenteurs là où commencent ceux des agriculteurs.

Frédéric Géral
Extrait de "Silence"
9, rue Dumenge
69317 Lyon cedex
04 78 39 55 33